

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

VILLE DE BRIARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame BLANCHET Ludivine ; Monsieur GIRAULT Dominique.

Procuration a été donnée à :

Monsieur SEMENCE Gérard a donné procuration à Monsieur POIDVIN Thomas.
Madame BLANCHET Ludivine a donné pouvoir à Madame SALIN Audrey.
Monsieur GIRAULT Dominique a donné procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-061 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Considérant que l'association Briare Événements organise chaque année le Bouchon de Briare, un événement culturel et festif qui attire des visiteurs et dynamise l'économie locale ;

Considérant que cette manifestation permet de promouvoir le patrimoine de la commune et de favoriser la cohésion sociale entre les habitants ;

Considérant que l'organisation de cet événement engendre des frais importants pour l'association ;

Considérant que Monsieur GAGNEPAIN Patrice, Président de l'association « Briare Evènements » a adressé à la commune une demande de subvention à hauteur de 5.000€ pour l'organisation du 3^{ème} bouchon historique de la nationale 7 qui aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2026.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. SEURET et Madame LECOMTE ne participent pas au vote).

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER une subvention à hauteur de 5.000€ pour l'organisation du 3^{ème} bouchon historique de la nationale 7 qui aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2026.

Le 1^{er} juin 2026

La Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Dominique PIROG



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gabriel' followed by a stylized surname.

Gabriel DENIZOT